

# Ordre du jour

**Le mercredi 13 mars 1974**

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session.—(L'honorable sénateur Asselin, C.P.).

**Pour le mardi 19 mars 1974.**

## N° 1.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(L'honorable sénateur Langlois).

## N° 2.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre». (L'honorable sénateur Langlois).

Ordonnance modifiée n° 1, modifiant les Règles de la Cour fédérale, rendue par les juges de la Cour fédérale du Canada le 23 février 1973, ainsi que l'avis du décret C.P. 1973-303, en date du 6 mars 1973, approuvant ladite ordonnance conformément à l'article 48(3) de la Loi sur la Cour fédérale, chapitre 10 (2<sup>e</sup> supplément), S.R.C., 1970.

Budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1974.

Copies de tout contrat entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, pour l'usage de l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 25(3) de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Ordonnance modifiée n° 3, modifiant les Règles de la Cour fédérale, rendue par les juges de la Cour fédérale du Canada le 23 février 1973, ainsi que l'avis du décret C.P. 1973-303, en date du 6 mars 1973, approuvant ladite ordonnance conformément à l'article 48(3) de la Loi sur la Cour fédérale, chapitre 10 (2<sup>e</sup> supplément), S.R.C., 1970.

Ordonnance modifiée n° 4, modifiant les Règles de la Cour fédérale, rendue par les juges de la Cour fédérale

du Canada le 23 février 1973, ainsi que l'avis du décret C.P. 1973-303, en date du 6 mars 1973, approuvant ladite ordonnance conformément à l'article 48(3) de la Loi sur la Cour fédérale, chapitre 10 (2<sup>e</sup> supplément), S.R.C., 1970.

# Ordre des travaux

Le mercredi 13 mars 1974, ainsi que nous le verrons dans le prochain rapport, le Sénat a tenu sa séance à 10 heures.

1. Présentation des pétitions

2. Lecture des pétitions

3. Rapports des commissions permanentes

4. Avis de mise en délibération

5. Avis de motion

6. Période de questions

7. Ordre du jour

8. Interpellation

9. Motion

10. Présentation des pétitions

11. Lecture des pétitions

12. Rapports des commissions permanentes

13. Avis de mise en délibération

14. Avis de motion

15. Période de questions

16. Ordre du jour

17. Interpellation

18. Motion

19. Présentation des pétitions

20. Lecture des pétitions

21. Rapports des commissions permanentes

22. Avis de mise en délibération

23. Avis de motion

24. Période de questions

25. Ordre du jour

26. Interpellation

27. Motion

28. Présentation des pétitions

29. Lecture des pétitions

30. Rapports des commissions permanentes

31. Avis de mise en délibération

32. Avis de motion

33. Période de questions